



Secteur : DO MAN 08
Code : FR5310050

Région littorale :

Bretagne

Département littoral :

Côtes d'Armor

Communes littorales :

Erquy, Hillion, Languieux, Morieux,
Planguenoual, Pléneuf-Val André,

Superficie :

Superficie extension : 10 800Ha
Espace marin : 100 %
Superficie globale : 13 441Ha
Espace marin : 99.5 %

Statut des propriétés :

- Eaux intérieures et eaux territoriales françaises
- Domaine public maritime

Patrimoine naturel remarquable

Espèces d'intérêt communautaire : 37
Dont annexe I : 10
Espèces OSPAR : 1

Principaux usages :

Pêche professionnelle, pêche de loisir, (embarquée, à pied et sous-marine), conchyliculture, activités maritimes et aériennes de service public, activités nautiques et balnéaires.

Partenaires pour la gestion du site :

- Etat
- Collectivités territoriales
- Communauté d'agglomération de Saint-Brieuc
- Communes
- VivArmor Nature
- Organisations socio-professionnelles
- Usagers



Directive Oiseaux

BAIE DE SAINT-BRIEUC - EST



Le secteur proposé permet de rejoindre les deux entités préexistantes situées en fond de baie de Saint Brieuc : anses de Morieux et d'Yffiniac et le secteur du Verdelet/Grand Pourrier, concernant ainsi 6 communes, de Morieux à Erquy. Il est contigu à l'Est à un vaste site englobant les caps d'Erquy, de Fréhel et la Baie de La Fresnaye.

Cette proposition de site est une extension de la ZPS (zone de protection spéciale) « Baie de Saint-Brieuc » dont la superficie est de 1326 ha.

Mais par cohérence géographique et de gestion future, elle englobe la partie sud de la ZPS « Iles du Grand Pourrier et du Verdelet ». La consultation vaut donc aussi pour cette modification - suppression de cette partie de site.

Dans ce nouveau périmètre, la Réserve Naturelle de St Brieuc y constituera également un intérêt majeur en terme de savoirs et de compétences de gestion.

Justification de la proposition d'extension

D'un point de vue ornithologique, le fond de la baie de Saint-Brieuc, c'est à dire l'ensemble du secteur concerné par la ZPS, est une zone humide littorale d'un grand intérêt, tout particulièrement en période inter-nuptiale au niveau des anatidés, des limicoles et des laridés, tant du point de vue de la diversité spécifique que des effectifs présents.

C'est notamment un très important site d'hivernage et une escale migratoire intéressante pour ces oiseaux.

Ainsi, sur la période allant de 1990 à 2005, ce sont plus de 30 000 oiseaux d'eau qui ont hiverné chaque année dans le secteur (5 000 anatidés, 10 000 limicoles et de 15 000 à 20 000 laridés). A l'occasion de vagues de froid hivernales, le nombre d'anatidés et de limicoles peut doubler.



L'attractivité du site pour ces oiseaux est principalement liée à la forte productivité biologique des milieux (estuaires, marais maritimes et vasières), qui leur fournissent d'importantes ressources alimentaires avec les bivalves fouisseurs à l'instar des coques.

Cette proposition constitue un intérêt majeur pour l'hivernage de plusieurs espèces d'anatidés et de limicoles, dont la Bernache cravant, le Canard siffleur, l'Huîtrier-pie, le Bécasseau maubèche, le Combattant varié, la Barge rousse et le Courlis cendré.

Le site de la baie de Saint-Brieuc est une halte migratoire au printemps et à l'automne pour une grande diversité d'espèces, en particulier pour les canards et les échassiers attirés par les importantes ressources alimentaires qu'offre la baie de Saint-Brieuc et son vaste estran.

L'extension vers le large a aussi pour but important la prise en compte d'une zone significative de stationnement et d'alimentation de **Puffins des Baléares** en période inter-nuptiale. La France a une responsabilité majeure dans la conservation de cet oiseau marin, rare et menacé de disparition, qui se reproduit uniquement aux îles Baléares et se répartit ensuite essentiellement sur les côtes françaises. C'est aussi un secteur d'alimentation des Fous de Bassan provenant des Sept-îles.

Le site constitue une zone de refuge :

- pour les Mouettes pygmées hivernantes au large avec des concentrations pouvant atteindre plusieurs milliers d'individus en cas de fortes tempêtes.
- pour l'Océanite tempête avec plusieurs centaines d'individus en stationnement dans la Baie et au large.

C'est également un secteur fréquenté par les Sternes pierregarins et caugeks en nombre important.

Les macreuses noires stationnent en pleine mer; depuis la mi-janvier 2002, la population avoisine les 1300 oiseaux faisant de la baie de Saint-Brieuc un site d'importance nationale pour cette espèce, avec plus de 2% de la population hivernante française.

L'extension marine de la ZPS permet une meilleure prise en compte des zones d'alimentation des limicoles, des puffins et des stationnements de macreuses noires.

Orientations de gestion pour une conservation durable du site

Un comité de pilotage mis en place par le Préfet maritime et le Préfet de département réunira l'ensemble des acteurs concernés par le site dont les organisations socio-professionnelles.

Ce comité aura pour rôle de réaliser le document d'objectifs en définissant des préconisations de gestion nécessaires à la préservation durable des espèces

animales et milieux marins d'intérêt communautaire concernés. Le DOCOB déjà réalisé sur la zone existante sera pris en compte.

Cette extension permettra ainsi une meilleure représentation des espèces d'oiseaux marins. Sur la base du travail déjà réalisé d'inventaires, de concertations, de préconisations et de mesures de gestion par l'opérateur, la désignation de ce site permettra de conduire un projet territorial adapté intégrant l'ensemble des acteurs et des activités maritimes.

Afin d'accroître la pertinence de certaines mesures de gestion qui seront proposées, il sera nécessaire que les opérateurs des sites Natura 2000 de Saint Brieuc et du Cap Fréhel-Cap d'Erquy travaillent de concert puisque ces deux sites sont jointifs et qu'ils définissent la bonne échelle de travail par rapport au fonctionnement écologique.

Des usages et des pratiques respectueux des espèces et habitats marins pourront faire l'objet de contrats Natura 2000.

La proposition de site permettra la mise en œuvre d'orientations de gestion appropriées par rapport aux enjeux de conservation tels que :

- Maintien et restauration des populations d'oiseaux en lien avec la préservation des habitats, de leur tranquillité et des ressources.
- Suivi des ressources et des gisements de coques en particulier.
- Suivi de la qualité des eaux et de la problématique de bassins versants : le lien terre-mer oblige à une démarche intégrée concernant la politique de l'eau que le document d'objectifs reprendra mais qui repose sur d'autres instruments réglementaires que Natura 2000.
- Développement de suivis scientifiques à une échelle pertinente, tant en termes d'espèces qu'en termes de relation espèces/habitats.
- Sensibilisation à une échelle élargie et ciblée de la richesse avifaunistique du territoire, des problématiques associées et des problèmes de partage de l'espace.
- Veille et interventions appropriées en cas de pollution par hydrocarbures.

Plus globalement, les projets pouvant avoir des effets directs ou indirects sur les habitats et espèces d'intérêt communautaires qui ont justifié la désignation du site Natura 2000, devront ainsi faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences.

Enfin, la Réserve Naturelle de St Brieuc sera un interlocuteur à privilégier dans le cadre de la gestion

du site et de sa valorisation sur le plan pédagogique avec, notamment, la Maison de la Baie.

Sources/Bibliographie :

Cadiou B. et al., 2004. *Les oiseaux marins nicheurs de France métropolitaine (1960-2000)*. Editions Biotope, Mèze, 218 p.

Ponsero A., Vidal J., Allain J., 2003, *Evaluation spatiale de la densité du gisement de coques de la baie de Saint-Brieuc, année 2003*, Réserve Naturelle Baie de St-Brieuc, 20 p.

CABRI, 2008. Document d'objectifs Natura 2000 de la ZPS de la Baie de Saint-Brieuc. Document provisoire - DIREN

LPO., 2007. Identification des sites marins prioritaires pour les oiseaux marins et les oiseaux d'eau. LPO/MEDAD, 21 p.

Sites internet : *Comité local des pêches de Paimpol* (<http://www.clpmem-paimpol.com/>), *Nautisme en Bretagne* (<http://www.nautisembretagne.fr/>), *Bretagne environnement* (<http://www.bretagne-environnement.org/>)

BAIE DE ST BRIEUC – EST

Les colonnes A et B indiquent les espèces justifiant la désignation de ZPS (annexe I ou migratrices)
celles qui sont présentes dans les ZPS actuelles "Baie de Saint Briec" et "Iles du grand Pourrier et du Verdelet" (colonne A)
et les principales espèces bénéficiant de l'extension de la ZPS (colonne B)

Espèces			Espèces inscrites à l'annexe I de la directive oiseaux	Oiseaux pouvant justifier la désignation de ZPS marines	A	B	Statut de l'espèce
Code	Nom vernaculaire	Nom latin					
A026	Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>					Hivernant
A157	Barge rousse	<i>Limosa lapponica</i>					Hivernant
A144	Bécasseau maubèche	<i>Calidris alba</i>					Hivernant
A143	Bécasseau sanderling	<i>Calidris canutus</i>					Hivernant
A149	Bécasseau variable	<i>Calidris alpina</i>					Hivernant
A046	Bernache cravant	<i>Branta bernicla</i>					Hivernant
A051	Canard chipeau	<i>Anas strepera</i>					Hivernant
A053	Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>					Nicheur
A054	Canard pilet	<i>Anas acuta</i>					Hivernant
A050	Canard siffleur	<i>Anas penelope</i>					Hivernant
A056	Canard souchet	<i>Anas clypeata</i>					Hivernant
A162	Chevalier gambette	<i>Tringa totanus</i>					Hivernant
A151	Combattant varié	<i>Philomachus pugnax</i>					Hivernant
A018	Cormoran huppé	<i>Phalacrocorax aristotelis</i>					Nich - hiv
A160	Courlis cendré	<i>Numenius arquata</i>					Hivernant
A103	Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>					Hivernant
A016	Fou de bassan	<i>Morus bassanus</i>					Hivernant
A184	Goéland argenté	<i>Larus argentatus</i>					Nich - hiv
A183	Goéland brun (*)	<i>Larus fuscus (*)</i>					Nich - hiv
A187	Goéland marin	<i>Larus marinus</i>					Nich - hiv
A017	Grand cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>					Nich - hiv
A137	Grand gravelot	<i>Charadrius hiaticula</i>					Hivernant
A028	Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>					Hivernant
A130	Huitrier-pie	<i>Haematopus ostralegus</i>					Nicheur
A065	Macreuse noire	<i>Melanitta nigra</i>					Hivernant
A229	Martin pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>					Hivernant
A177	Mouette pygmée	<i>Larus minutus</i>					Hivernant
A179	Mouette rieuse	<i>Larus ridibundus</i>					Hivernant
A014	Océanite tempête	<i>Hydrobates pelagicus</i>					Hivernant
A141	Pluvier argenté	<i>Pluvialis squatarola</i>					Hivernant
A384	Puffin des Baléares	<i>Puffinus mauretanicus</i>					Hivernant
A052	Sarcelle d'hiver	<i>Anas crecca</i>					Hivernant
A191	Sterne caugek	<i>Sterna sandvicensis</i>					Hivernant
A193	Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>					Hivernant
A048	Tadorne de Belon	<i>Tadorna tadorna</i>					Nich - hiv
A169	Tournepie à collier	<i>Arenaria interpres</i>					Hivernant
A142	Vaneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>					Hivernant

(*) : espèces inscrites dans les annexes de la convention OSPAR